



**PRÉFET
DE L'AUDE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 07 - AVRIL 2022**

PUBLIÉ LE 08 AVRIL 2022

ACADEMIE de MONTPELLIER

-DSDEN/SDJE

CENTRE HOSPITALIER de LEZIGNAN-CORBIERES

-DIRECTION

SOMMAIRE

ACADEMIE de MONTPELLIER

DSDEN/SDJES

Arrêté préfectoral n° DSDEN-SDJES-2022-001 du 5 avril 2022 portant désignation des membres du collège départemental consultatif de la commission régionale du fonds pour le développement de la vie associative du département de l'Aude.....1

CENTRE HOSPITALIER de LEZIGNAN-CORBIERES

DIRECTION

Décision n° 06.22 du 17 février 2022 portant délégation de signature à :

- M. Richard BARTHES, directeur des centres hospitaliers de NARBONNE, PORT-la-NOUVELLE et LEZIGNAN-CORBIERES, en qualité de directeur du centre hospitalier de LEZIGNAN-CORBIERES,
- Mme Aurélie VERDIER, directrice adjointe du centre hospitalier de LEZIGNAN-CORBIERES.....3



PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral n° DSDEN-SDJES-2022-001
portant désignation des membres du collège départemental consultatif de la commission régionale
du fonds pour le développement de la vie associative du département de l'Aude

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation
et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie
associative ;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER en qualité de
préfet de l'Aude ;

Vu l'instruction ministérielle n°2018/075 du 15 mai 2018 relative au fonds pour le développement
de la vie associative et à l'utilisation de ses crédits déconcentrés ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2018 modifié le 6 avril 2021 portant nomination des membres de
la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative de la
région Occitanie ;

Vu les propositions du conseil départemental de l'Aude, de l'association des maires de l'Aude et
du Mouvement Associatif Occitanie ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

L'arrêté préfectoral n°DDCSPP-JS-2018-121 portant désignation des membres du collège
départemental consultatif de la commission régionale du fonds pour le développement de la vie
associative du département de l'Aude du 6 juillet 2018 ainsi que les arrêtés préfectoraux
n°DDCSPP-JS-2020-004 et DSDEN-SDJES-2021-0022 portant modification de celui-ci sont
abrogés.

ARTICLE 2 :

Sont nommés membres du collège départemental, en qualité de représentants des maires des
communes et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité
propre, désignés par l'association des maires du département :

- Monsieur Patrick MAUGARD, maire de Castelnaudary
- Monsieur Régis BANQUET, président de Carcassonne Agglo
- Monsieur Joël HERNANDEZ, maire de Saint Nazaire d'Aude

Est nommé membre suppléant : Monsieur Christophe CUXAC, maire de Montazels.

ARTICLE 3 :

Est nommé membre du collège départemental, en qualité de représentant du conseil départemental désigné par la présidente du conseil départemental :

- Monsieur Patrick FRANÇOIS

ARTICLE 4 :

Sont nommés membres du collège départemental, en qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et compétences reconnus en matière associative :

- Monsieur Daniel JEAN-PIERRE, représentant la fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture
- Madame Nathalie ALTEMAIRE, représentant la Ligue de l'enseignement de l'Aude
- Madame Andrée IBAL, présidente de l'Union départementale des associations familiales
- Monsieur Christian FOUCRAS, président du comité départemental olympique et sportif de l'Aude.

ARTICLE 5 :

Le mandat des membres nommément désignés du collège départemental consultatif est de cinq ans, sauf pour celui des élus qui expire à chaque renouvellement général de la collectivité territoriale qu'ils représentent. Leur mandat est renouvelable.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier soit par courrier adressé au 6 rue Pitot – CS 99002- 34063 Montpellier Cedex 02, soit par voie électronique sur le site <https://www.citoyens.telerecours.fr> »

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Carcassonne, le 5 avril 2022

Le Préfet

Thierry BONNIER



Centre Hospitalier
LÉZIGNAN CORBIÈRES

**SERVICES
ADMINISTRATIFS**

Direction Générale

M. Richard BARTHES,
Directeur

Mme Aurélie VERDIER
Directrice déléguée

Secrétariat de Direction
04 68 27 79 20
direction@ch-lezignan.fr

**Direction des Services
Financiers, Economiques
et des Admissions**

Mme Marie-Laure OLIVIER,
Attachée d'Administration
ml.olivier@ch-lezignan.fr

Finances : 04 68 27 79 23
finances@ch-lezignan.fr

Economat : 04 68 27 79 28
economat@ch-lezignan.fr

Admissions

Mme Nathalie MOUILLON,
Adjointe des cadres
04 68 27 79 54 (consultations)
04 68 27 79 32 (hospitalisations)
04 68 27 79 33 (U.S.L.D)
admissions@ch-lezignan.fr

04 68 27 78 00 (E.H.PA.D)
admissions@lacaponada.fr

**Direction des Ressources
Humaines**

Mme Chrystel AUPY,
Adjointe des Cadres
04 68 27 79 72
c.aupy@ch-lezignan.fr

Mme Michèle SAUZEDDE,
Attachée DRH
04 68 27 79 70
m.sauzedde@ch-lezignan.fr

Secrétariat : 04-68-27-79-72
drh@ch-lezignan.fr

**Direction des Soins
Infirmiers**

Mme Chantal HUC
Cadre Supérieur de Santé
04 68 27 79 90
c.huc@ch-lezignan.fr

Cellule Qualité

Mme Christine FOULQUIER,
Cadre de santé
04 68 27 79 87
qualite@ch-lezignan.fr

M. Richard BARTHES, Le Directeur des Centres Hospitaliers de Narbonne, Port-La-Nouvelle et Lézignan-Corbières,

DÉCISION N°06.22 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment dans ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement de santé ;
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 février 2022 portant nomination de **Richard BARTHES** en qualité de Directeur du centre hospitalier de Lézignan-Corbières ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 février 2022 portant nomination de **Aurélie VERDIER** en qualité de Directeur adjoint du centre hospitalier de Lézignan-Corbières ;
- Vu l'avenant n°1 à la Convention de Direction commune entre les Centres Hospitaliers de Narbonne, Port-La-Nouvelle et Lézignan-Corbières en date du 31 décembre 2021 ;
- Considérant l'organigramme de Direction Commune en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Richard BARTHES, Directeur, se réserve la signature des affaires indiquées ci-après :

- **Correspondances importantes avec :**

- . le Ministère de la Santé
- . les Autorités de Tutelle et les représentants de l'État,
- . le Président et les membres du Conseil de Surveillance,
- . les membres du Directoire,

- **Notes de service générales,**
- **Décisions de nomination des Médecins Assistants et Attachés,**
- **Décisions de nomination des personnels d'encadrement,**
- **Marchés et contrats de fournitures, services et travaux d'une valeur supérieure à 90 000€ HT dont la création est antérieure à janvier 2018**



Centre Hospitalier
LÉZIGNAN CORBIÈRES

SERVICES ADMINISTRATIFS

Direction Générale

M. Richard BARTHES,
Directeur

Mme Aurélie VERDIER
Directrice déléguée

Secrétariat de Direction
04 68 27 79 20
direction@ch-lezignan.fr

Direction des Services Financiers, Economiques et des Admissions

Mme Marie-Laure OLIVIER,
Attachée d'Administration
ml.olivier@ch-lezignan.fr

Finances : 04 68 27 79 23
finances@ch-lezignan.fr

Economat : 04 68 27 79 28
economat@ch-lezignan.fr

Admissions

Mme Nathalie MOUILLON,
Adjointe des cadres
04 68 27 79 54 (consultations)
04 68 27 79 32 (hospitalisations)
04 68 27 79 33 (U.S.L.D.)
admissions@ch-lezignan.fr

04 68 27 78 00 (E.H.P.A.D.)
admissions@lacaponada.fr

Direction des Ressources Humaines

Mme Chrystel AUPY,
Adjointe des Cadres
04 68 27 79 72
c.aupy@ch-lezignan.fr

Mme Michèle SAUZEDDE,
Attachée DRH
04 68 27 79 70
m.sauzedde@ch-lezignan.fr

Secrétariat : 04-68-27-79-72
drh@ch-lezignan.fr

Direction des Soins Infirmiers

Mme Chantal HUC
Cadre Supérieur de Santé
04 68 27 79 90
c.huc@ch-lezignan.fr

Cellule Qualité

Mme Christine FOULQUIER,
Cadre de santé
04 68 27 79 87
qualite@ch-lezignan.fr

- Contrats de fournitures, services et travaux d'une valeur supérieure à 25 000€ HT qui ne relèvent pas du code des marchés publics ou de la compétence de l'établissement support du GHT
- Actes juridiques concernant le patrimoine de l'établissement,
- Tous courriers ou documents qu'il paraît utile à l'ensemble de l'équipe de direction de faire signer par le directeur.

Le délégataire tient le Directeur Général informé des actes signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 :

A l'exception des affaires citées dans l'article 1, Madame Aurélie VERDIER, Directrice de site du Centre Hospitalier de Lézignan-Corbières, reçoit délégation permanente de signature pour tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de la Direction du Centre Hospitalier de Lézignan-Corbières, à l'exclusion de tout autre domaine.

Article 3 :

La signature du délégataire est conforme au modèle ci-dessous.

Madame Aurélie VERDIER

Article 4 : EFFET ET PUBLICITE

La présente décision sera transmise à Madame la Trésorière Principale du Centre Hospitalier de Lézignan-Corbières.

La présente délégation est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude.

Fait à Narbonne, le 17 février 2022

Le Directeur,



Richard BARTHES